

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 35 (1938)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

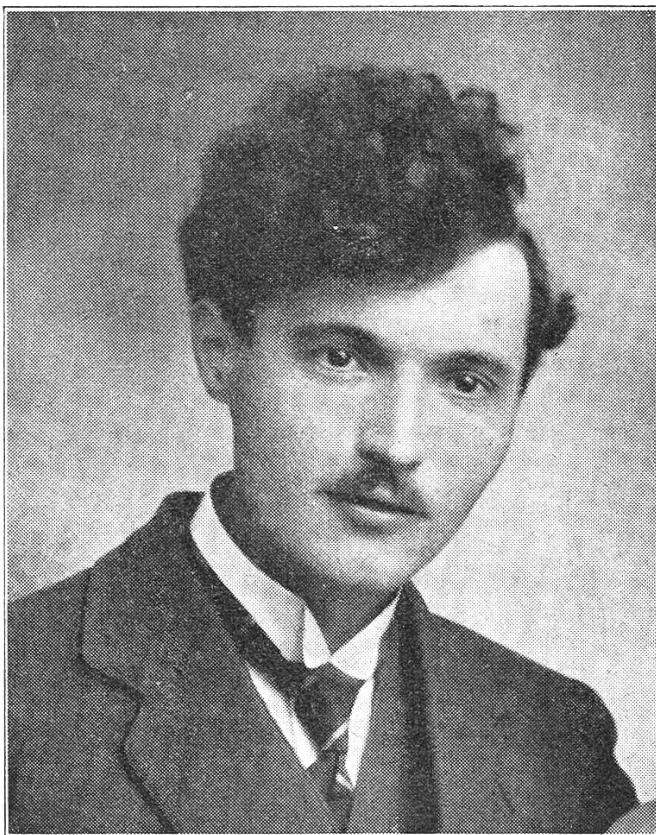
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



† **Jules CRELIER-GIGON**

1898-1937

De même que l'abeille a une vie d'autant plus brève qu'elle est plus active et produit un abondant nectar, ainsi leur grand ami Jules Crelier a terminé très tôt — trop tôt, hélas — une carrière toute de dévouement et de bienfaisante activité !

Orphelin très jeune, il doit, à force de travail et de persévérence, se tailler une petite place au soleil dans un temps de crise et de difficultés sans nombre. Son intelligence très vive, toujours en éveil et desservie par une volonté de fer, lui permet, à 20 ans, de prendre la direction d'une fanfare et quand la crise de 1923 éclate, elle le trouve directeur dans une fabrique de pierres fines ! Au lieu de se contenter des secours de chômage, il donne à sa vie une autre direction : il apprend le métier de cordonnier et s'ins-

talle dans une petite maison construite par ses soins et à ses goûts ! Très artiste, il apprend l'orgue pour rendre service à la paroisse. La caisse de crédit mutuel, système Rouffeisen, trouvera en lui un trésorier fidèle et très dévoué.

En 1927, il épouse Gabrielle Gigon, la fille de Marc Gigon, l'émérite vice-président de la section Ajoie. C'est à ce moment que notre ami Crelier devient apiculteur ; avec sa fille, Marc Gigon lui donne une colonie d'abeilles, sa première ruche ! Touchante attention, pleine de poésie et plus riche en sages conseils pour l'avenir que le plus beau discours !

Admirablement secondé par une épouse aussi aimable que dévouée, Jules Crelier est maintenant l'heureux savetier dans son échope ; trois gentils enfants devaient enrichir son foyer ; son rucher, qu'il porta bien vite à 30 colonies, le délassait et l'enchantait ! Vraiment, il ne connaît plus guère que les piqûres de ses abeilles et de quelques « frelons » aveugles, dans la période surtout où il remplit avec distinction les fonctions de secrétaire communal !

C'était un amoureux des abeilles ; chaque jour, sa grosse bouffarde à la bouche, on le voyait rôder autour de ses ruches ; il inspectait, interrogeait et bien vite il avait découvert celle qui se trouvait en difficulté : sans tarder, il appliquait le remède approprié. « Pas de médiocrité ici ! » aimait-il à dire. Initié au bel art par son beau-père, il acquit très rapidement une grande maîtrise grâce à la lecture et aux réunions de la section auxquelles il était très assidu ! Son rucher était conduit de main de maître, il en faisait d'ailleurs volontiers les honneurs aux débutants ou aux collègues invités chez lui !

Toujours prêt à rendre service, il aidait de ses conseils les commençants et volait à leur secours aussi volontiers qu'à tel vieux collègue dont la vue et les forces devenues trop faibles acceptaient son concours toujours spontané et désintéressé.

Plein d'enthousiasme conquérant et de dévouement, entouré de l'estime de ses concitoyens, comblé d'affection dans sa famille, Jules Crelier voyait son bel avenir subitement compromis par une affection sournoise à la fin de 1936. Pendant de longs mois, avec une force et un courage héroïques, faisant appel à toute la science humaine et au secours du ciel, il lutta contre la terrible visiteuse. Au milieu des plus atroces souffrances, la musique et ses abeilles réussissaient encore à le distraire. Bien que très affaibli, il voulut encore, entre deux crises, faire la première visite du printemps ! Il s'en revint fatigué, mais heureux et plein de nouveaux projets pour engager la campagne qui s'ouvrait ! Ce devait être sa dernière visite et son dernier contact avec ses abeilles !

Et c'est le 27 mai, à l'époque des essaims, qu'il nous quittait, pleinement résigné à la volonté de Dieu, pour un monde meilleur.

Comme l'abeille diligente, il a toute sa vie — en grand chrétien

qu'il était — amassé des trésors pour un éternel bonheur : qu'il en jouisse dans la paix du Seigneur !

A sa courageuse épouse et à ses petits enfants, nos plus vives sympathies.

R.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

le 5 mars, au Restaurant du Théâtre, à Lausanne

1. 10 heures : Ouverture et contrôle des pouvoirs. 2. Rapport du président. 3. Comptes et rapport des vérificateurs. 4. Discussion sur les rapports publiés dans le *Bulletin*. 5. Fixation de la date et du lieu de l'assemblée générale. 6. Nominations statutaires : a) Election du président ; b) Série sortante : MM. Thiébaud et Vuadens. 7. Concours de ruchers (tirage au sort de la région à visiter). 8. Propositions des sections présentées dans le délai légal. 10. Divers. — A 12 heures, repas au Restaurant du Théâtre. Prix : fr. 4.—, service compris, sans vin. Au dessert, distribution des gobelets aux vétérans (le dîner leur est offert). — A 14 heures, reprise de la séance.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin détachable de leur feuille de convocation et le remettre, en entrant dans la salle, à MM. Farron et Thiébaud.

Statuts : *Art. 9.* — Le président et le premier délégué de chaque section sont indemnisés de leurs frais de déplacement en troisième classe. Les frais des autres délégués sont à la charge des sections.

Le président : Gapany.

P. S. A cause de l'épidémie de fièvre aphteuse, sur ordre du vétérinaire cantonal vaudois, les propriétaires de bestiaux susceptibles de propager l'épidémie ne doivent pas prendre part à l'assemblée. Il en est de même pour les apiculteurs habitant une zone de protection.

Conseils aux débutants pour mars

Autant qu'un débutant, le soussigné, qui devrait pourtant être rassasié de ces émotions, s'impatiente de revoir une belle sortie. Il est vrai que jusqu'ici (22 février), dans notre contrée, les sorties n'ont pas été ce que j'attendais à cause de la brume qui contrarie l'action du soleil, alors qu'à une altitude un peu plus élevée, les ruchées ont pu jouir d'une action plus intense de « l'astre des jours ». Ce matin, il semble que la température s'élève, la bise est

moins forte... je voudrais déjà être à midi, bien qu'à notre âge... on ne désire pas précisément vieillir plus rapidement.

Que ferez-vous en mars, mon cher débutant ? Avez-vous beaucoup de projets ? C'est facile d'en faire, plus difficile à exécuter. En théorie et en rêve, on voit aisément des populations formidables se ruant à la récolte... Comment produire ces populations magnifiques ?

Il y a le *nourrissement stimulant*. Il y a longtemps qu'on l'a dit : c'est une arme à deux tranchants. On l'a nommé aussi « nourrissement spéculatif », ce qui est plus exact et plus conforme à ce qu'on recherche. Or, qui dit « spéulation » dit aussi « risque ». Qu'est-ce qu'on risque ? Le sirop que l'on donne et l'argent qu'il a coûté, tout d'abord. Ce n'est pas le plus grave. On risque d'avoir une surabondance d'essaims, ce qui n'est pas non plus sans remède. Mais à notre point de vue et d'après nos expériences, le plus dangereux de cette spéulation, c'est, si l'on n'est pas très attentif et très prudent, de provoquer une ponte excessive et par les retours de froid d'exposer la colonie à abandonner une partie du couvain et par suite à tous les dangers qui en résultent au point de vue santé. Alors ? Vous pensez que je suis adversaire absolu de cette spéulation et que j'y mêle une question de morale... ? Non, pas du tout. Ici encore tout est relatif...

Tout d'abord, il y a la question de contrée. Avez-vous, dans votre région, beaucoup de fleurs printanières et en particulier beaucoup de saules-marsault ? Alors, vous n'avez pas besoin de vous inquiéter de stimulants, ces fleurs seront bien plus avantageuses que votre sirop. Ensuite, je suis indiscret, avez-vous le temps et plus encore le caractère persévérand ? C'est indispensable, car quand on a commencé il faut suivre sous peine d'avoir fait beaucoup plus de mal que de bien. En outre, il faut déjà, avant de commencer, savoir à peu près l'état de ses colonies. Inutile d'encombrer un nid à couvain par du sirop alors que la place manque peut-être déjà à la reine pour sa ponte ordinaire. Il sera de même inutile de vouloir stimuler une colonie faible dont la population ne suffit pas à entretenir une ponte restreinte, etc., etc.

Autrement dit, mon cher débutant, cette spéulation ne vous sera permise et avantageuse, car elle peut l'être, que si vous remplissez les conditions ci-dessus. Je sais bien qu'aujourd'hui, ces vieilles histoires..., ces vieux conseils, ces études préalables... oui, vous savez ce que je veux dire, sans être le moins du monde pessimiste. Je vous le dis quand même, sachant bien que bien peu lisent ces vieux radotages.

Enfin, quel sera le résultat ? Si les conditions météorologiques sont favorables, vos colonies bien préparées seront à même de vous apporter une superbe récolte, récompense de votre persévérance. Si ce n'est pas le cas, si le mauvais temps survient au moment de

la récolte, vous aurez de superbes colonies qui, au beau temps revenu, vous combleront d'essaims de 2, 3 ou 4 kilos. C'est une perte en miel, mais d'autre part un renouvellement puissant de population et de reines, ce qui n'est pas à dédaigner.

Quand faut-il commencer cette spéculation ? On ne saurait en fixer la date au calendrier. Cela dépend de la température de fin février et de mars. Disons vers la fin de mars, pour donner un semblant de précision, c'est pourquoi nous en parlons maintenant déjà. Avez-vous vos rayons prêts ? garnis de cire gaufrée, car, pour éviter en partie l'essaimage, il faut pouvoir en introduire au moment voulu et non pas seulement quand vous aurez... le projet d'en faire venir, peut-être...

Pour le moment, il faut donc attendre une journée très favorable qui permette un rapide coup d'œil dans vos colonies : nourriture, état du couvain (nombre de cadres). Ce n'est qu'après cette première investigation sommaire que vous pourrez vous décider à « spéculer ». Quant à nous, je peux bien vous le dire, nous le faisons chaque année et rarement nous avons eu lieu de nous en repentir. Les stocks de miel étant inexistants, nous ne risquons pas de surproduction, d'autant moins que beaucoup d'apiculteurs, ne méritant pas ce titre, se sont découragés à la suite des deux mauvaises années 36 et 37. Ce furent là d'ailleurs de vrais « spéculateurs » dans le mauvais sens du terme, ayant cru voir dans l'apiculture un moyen facile et rapide de « faire fortune ».

Nous nous excusons d'avoir traité dans cet article trop long uniquement de cette question, mais il était nécessaire de le faire, pour répondre à de nombreuses questions qui nous avaient été posées et parce que c'était le moment voulu, pour ne pas imiter ceux qui donnent une recette sur la manière de se garantir du froid alors qu'il fait une température à désirer sortir tout nu...

Pour terminer, je me permets de vous rappeler, mon cher débutant, que l'avenir de votre apiculture dans votre région dépend en grande partie de vous-même, soit de votre zèle à faire ou favoriser des plantations ou des semis de plantes mellifères, d'arbres présentant de l'intérêt au point de vue apicole, de votre assiduité aux séances de votre section et des initiatives que vous prendrez ou ferez prendre : « La paresse s'accorde de gémir sur le malheur des temps et d'invoquer des sauveurs qui apportent le salut tout fait. La virilité consiste à voir le mal, et l'ayant vu, à se dire et à dire qu'il faut tâcher d'y remédier. »

St-Sulpice, 22 février.

Schumacher.

Nous avons reçu avec reconnaissance :

Pour le *Bulletin* : fr. 1.50 de M. A. Breton, Courgenay.

Pour l'œuvre d'entr'aide : Anonyme, Corcelles (Ntel), fr. 10.— ; de M. Ernest Rau, Les Avants, fr. 2.— ; de M. Chs Jaccard, chef de gare, Travers, fr. 3.—.

Pour la bibliothèque : de M. Alph. Levet, Vouvry, fr. 1.—.

« La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos. » Nous avons reçu une fois de plus la révélation de misères chez des apiculteurs qu'il faudrait pouvoir soulager au moyen d'un fonds spécial, ce fut notre idée quand nous avons ouvert cette souscription pour le fonds d'entr'aide. Nous espérons qu'il sera soutenu par tous ceux qui ont encore oublié de le faire jusqu'à maintenant. Nous sommes persuadés qu'il suffira de le rappeler encore et avec persévérence, convaincu que le cœur des apiculteurs s'ouvrira avec les corolles des fleurs apportant du miel à nos butineuses.

Schumacher.

Exposition nationale suisse à Zurich, 1939

L'exposition permanente, qui durera de la fin d'avril à la fin d'octobre, se distinguera des expositions précédentes en ce qu'elle n'aura pas le caractère de « foire », mais qu'elle doit présenter des idées seulement.

Pour le groupe « apiculture » qui se présentera dans la partie « maison d'élevage », il est absolument indiqué de ne faire ressortir que le but et les moyens de produire du miel, de même que les rapports de l'apiculture et de l'arboriculture. Il n'y aura donc pas de place pour ce qu'on entendait jusqu'ici comme exposition proprement dite de ruchers, de ruches et d'outillage apicole, ni de réclame pour cette branche.

Il y aura, par contre, dès la mi-août et pendant trois semaines environ, une exposition temporaire d'apiculture, qui correspondra avec la réunion de nos collègues de Suisse alémanique et avec le « Congrès international d'apiculture ».

Les fabricants et négociants qui désirent participer à cette exposition spéciale sont invités à s'inscrire sans faute jusqu'au 15 avril, dernier délai, en s'adressant au Chef de la division « agriculture » de l'Exposition nationale, Walcheturm, Zurich. Ils recevront de cet office les renseignements nécessaires. Ceux qui se sont déjà annoncés sont considérés comme inscrits.

Traduction *Schumacher.*

Image coloriée du temps

Nous rappelons l'article paru, avec cliché, dans notre numéro de février, page 51. Nous avons reçu quelques approbations et quelques observations dont nous tiendrons compte, en en remerciant

leurs auteurs. Mais nous attendons encore d'autres avis que nous espérons nombreux avant de faire faire un modèle de formulaire qui puisse servir encore à d'autres observations concernant la viticulture, l'arboriculture, etc. Cela ne vous engage pas à une grosse dépense (20 ou 30 ct. peut-être ou encore moins) et pourtant cela vous procurera une précieuse documentation, en même temps que cela vous poussera à d'intéressantes observations.

Schumacher.

Les piqûres d'abeille

(Suite et fin)

Toutefois la piqûre d'abeille n'agit pas toujours de la même façon et son effet varie soit avec chaque individu piqué, soit avec la localisation de la piqûre, soit avec le nombre de piqûres.

Langer, Dold et Flury ont fait des recherches à ce sujet, mais n'ont jamais pu prouver qu'à la suite de piqûres il se formât dans le sang des antitoxines comme on le voit en médecine pour la diphtérie, la rage, la scarlatine, le typhus, etc., phénomène qui est à la base même de la sérothérapie. Ils n'ont pas trouvé de sérum agissant ou plutôt neutralisant les effets du venin d'abeilles. Par contre, on a souvent observé le phénomène de *l'anaphylaxie*, c'est-à-dire que, loin de s'habituer au venin d'abeilles, certaines personnes réagissent toujours plus violemment à chaque nouvelle piqûre. C'est là un phénomène connu en médecine et que l'on observe assez souvent lors d'une seconde ou troisième injection de sérum ; le malade supporte la première, mais réagit par de la fièvre, une éruption généralisée, une faiblesse cardiaque, même par la perte de connaissance à une seconde éjection. Il s'agit là du terrain et nous ne sommes pas encore au clair à ce sujet. Donc, la piqûre d'abeille peut déclencher ces phénomènes d'anaphylaxie chez certaines personnes prédisposées, alors que d'autres personnes s'habituent progressivement à la piqûre et finalement ne ressentent que la douleur, sans autre phénomène accessoire. Tout cela, vous l'avez déjà tous observé ; Langer a demandé à 164 apiculteurs leur opinion à ce sujet :

11 ont répondu que d'emblée ils étaient insensibles au venin d'abeille ;

153 y étaient sensibles lors de leur début en apiculture.

126 le devinrent toujours moins en continuant l'apiculture et

27 y étaient aussi sensibles après un certain temps qu'au début.

Evidemment, on s'habitue à la douleur et souvent, à part une petite hémorragie locale au point de la piqûre, il n'y a pas de phé-

nomènes tels que gonflement, éruption urticarienne, même après plusieurs piqûres consécutives. Ceci, vous l'avez tous observé sur vous-même, mais il y a des personnes qui ne s'habituent pas aux piqûres, qui ne présentent aucune immunité et qui deviennent de plus en plus malades à chaque nouvelle piqûre. Il n'est pas exceptionnel de voir des apiculteurs être piqués de 20 à 100 fois dans la journée sans présenter autre chose que la douleur, un léger gonflement comme réaction à une dose pourtant considérable de venin. D'autres réagissent très fortement au printemps, aux premières piqûres, puis s'habituent et ne réagissent plus en fin de saison ; d'autres encore ne supportent jamais une piqûre et n'ont qu'à quitter l'apiculture.

Nous sommes donc en présence ici d'une substance toujours la même, le venin d'abeille, dont les effets locaux et généraux varient, sont parfois anodins, d'autres fois très graves, suivant le terrain sur lequel elle agit. C'est un type parfait de l'influence exercée par le terrain, un type parfait *d'idiosyncrasie*, pour employer un terme médical.

La *localisation* de la piqûre a aussi une grande importance quant à ses effets ; vous le savez par votre propre expérience ; une piqûre faite dans des tissus lâches, pouvant facilement se distendre, sera moins douloureuse qu'une piqûre dans une région où la peau est fortement adhérente aux tissus sous-jacents, car là la peau ne peut se distendre et l'afflux de sang et de sérosité augmente la pression sur les fines terminaisons des nerfs sensitifs ; je vous cite particulièrement les ailes du nez, le dessous des ongles, les lèvres.

Comme autres localisations présentant, à part la douleur, un danger plus grand, voire même le danger de mort, les faits sont là pour le prouver, il y a la gorge, l'œil, l'intérieur de l'oreille, de même que la pénétration du venin directement dans le torrent circulatoire, comme on l'a déjà vu pour les veines du dos de la main, pour la veine jugulaire au cou.

Comme action locale, il serait intéressant de voir comment se comportent les capillaires sanguins sous l'influence de la piqûre d'abeille. La chose pourrait être étudiée sur la membrane étalée sous le microscope d'une patte de grenouille dans laquelle on ferait piquer une abeille. C'est là une idée que je soumets aux chercheurs, tout en m'attirant les foudres des membres de la Société contre la vivisection ; je voudrais savoir l'effet de la piqûre sur les *nerfs vasomoteurs* (nerfs qui règlent la contraction ou la dilatation des vaisseaux, qui font rougir la jeune vierge et pâlir le coupable).

Nombre de piqûres : De même que l'action de la piqûre varie avec les prédispositions de l'individu piqué, avec sa localisation sur le corps, elle varie aussi avec le nombre des piqûres, donc directement avec la quantité de poison injecté. Je ne parle pas des

variations qui sont fonction du poids de l'individu piqué, femme, enfant, homme chétif ou corpulent, car cela revient finalement à un pourcentage défini par rapport au kilog d'être animé. Le grand nombre de piqûres augmente beaucoup ce pourcentage et il n'est pas étonnant que les phénomènes d'intoxication soient plus graves, plus alarmants en proportion directe du nombre des piqûres. Moi-même, pour citer une observation personnelle, j'ai été piqué sérieusement à deux reprises différentes et par suite de fausses manœuvres dues à mon impatience d'apiculteur novice ; je n'ai pas pu compter le nombre des piqûres, mais je l'estime au moins à 60 ou 70 en l'espace d'un quart d'heure et je puis décrire ce que j'ai ressenti :

1^o Une grande colère contre les abeilles ; n'en parlons pas ; c'est moi qui était le fautif.

2^o La douleur ; elle est supportable et se manifeste si rapidement en des points différents qu'elle ne peut attirer l'attention, on a trop à faire à se débattre comme un beau diable, à taper dans toutes les directions pour sentir le point exact qui est douloureux.

3^o Chose plus grave, le cœur commence à battre plus rapidement, les pulsations moins fortes montent de 80 à 120 et plus et présentent des irrégularités.

4^o On ressent une tendance à la syncope, on prend mal, on respire superficiellement, la peau devient moite et on ne peut guère marcher longtemps.

Et ces phénomènes durèrent chaque fois environ 1 heure ½ à 2 heures chez moi ; le lendemain, je ne sentais plus rien. Dans ces moments, je ne me suis pas senti capable de pousser l'étude plus loin que les symptômes subjectifs et ne pensais pas à prendre la pression du sang ni à étudier la transformation de ce dernier. Je préfère que d'autres fassent cette étude sur eux-mêmes.

Infection : Comme complications très rares à la suite de piqûres d'abeilles, il y a toute la série des infections, mais il ne s'agit alors que de l'infection banale d'une plaie, si petite soit-elle, par des microbes en contact avec cette plaie. Le venin d'abeille, par lui-même, est stérile et même antiseptique, donc si infection il y a, elle ne peut venir que d'une cause secondaire qui a agi sur la plaie de la piqûre, surtout si cette dernière a provoqué une nécrose des tissus, ce qui se voit parfois. En ceci la piqûre d'abeille diffère totalement de la piqûre ou plutôt de la morsure par les mouches dont la trompe véhicule toujours les microbes les plus divers, depuis le simple microbe qui provoque un abcès jusqu'au bacille du charbon qui coûte la vie à l'individu piqué.

Il me resterait encore à parler du traitement des piqûres d'abeilles, mais j'ai déjà trop abusé de votre patience et tout autant

que vous, Mesdames et Messieurs, je me réjouis d'être arrivé à la fin de mon pensum.

Merci pour l'attention que vous m'avez prêtée et je souhaite bien vivement que le conférencier de la prochaine assemblée générale vienne effacer l'impression de la présente causerie dont le but n'était que d'employer une heure perdue.

R.

Phisalix : *Animaux venimeux et venins*, 1922. Tome I, 359-387.

Langer : *Archiv für experiment. Pathologie und Pharmacologie*, 1897. XXXVIII, p. 381.

Langer : *Archives internationales de pharmacologie et de thérapeutique*, 1899. VI, p. 181.

Flury : *Archiv für experiment. Pathologie et Pharmacologie*, 1920. LXXXV, p. 319.

Flury : *Die Naturwissenschaften*, 1923. XL, p. 341.

Rénovation maternelle

(Suite et fin)

Second temps : Installation d'une nouvelle reine. — 1re solution : Introduction immédiate.

Cette solution postule évidemment l'avantage d'avoir des reines à sa disposition, soit par achat chez un éleveur, soit par élevage en ruchette. L'achat est un procédé élégant mais onéreux. Quant à l'élevage en ruchette, une courte digression explicative me semble utile.

La ruchette est une ruche à quatre compartiments, chaque compartiment renfermant une petite colonie avec reine. Ces compartiments doivent être indépendants et clos hermétiquement au moyen de cloisons, avec dispositif leur permettant d'être amovibles, ou mieux munies de volets à glissières, d'ouverture et de fermeture faciles. Pour quatre compartiments, il faut, bien entendu, prévoir trois cloisons séparatrices.

Au fur et à mesure des besoins, on opère le prélèvement d'une reine, et, aussitôt la réunion du petit groupe orphelin au groupe voisin, enlèvement de la cloison ou ouverture du volet. Il faut avoir soin d'enlever la dernière reine (celle d'ailleurs qu'on estime la meilleure), seulement en mai ou juin, parce qu'à cette époque la ruchette possède une population très forte dont il est permis d'attendre un excellent élevage maternel.

C'est enfin dix jours après le prélèvement de la dernière reine, qu'il faut — par remise des cloisons ou fermeture des volets — reconstituer la ruchette en quatre compartiments, chaque compar-

timent possédant au nombre des rayons inclus un rayon porteur de couvain de tout âge.

Qu'elle provienne de chez l'éleveur ou de la ruchette, la reine à introduire doit être mise en cage. Il est facile de confectionner cette cage avec un carré de toile métallique à mailles de deux à trois millimètres, enroulé autour de deux bouchons (bouchon-liège pour litres) l'un fixé par une ligature serrée et l'autre libre. Pour ne pas blesser la reine, il faut la mettre en cage à l'aide d'une plume de poule ; il faut aussi lui adjoindre la compagnie de quelques abeilles de sa colonie, au titre de soigneuses. La cage est insérée dans la ruche orpheline au plus épais du groupement, au-dessus du couvain et si possible entre deux rayons porteurs de miel, de sorte qu'une légère compression en fasse sourdre quelques gouttes à travers les mailles de la cage. Le surlendemain, après environ une quarantaine d'heures, et, le matin avant la pleine marche des abeilles — en méfiance des pillardes — la reine est mise en liberté par retrait du bouchon amovible. La cage peut rester ouverte, pendant un ou plusieurs jours, dans la ruche.

Les pillardes (j'y reviens avec insistance) peuvent être, le cas échéant, une cause d'insuccès, aussi est-il recommandé d'intervenir aussi vite que possible ; les pillardes provoquent, en effet, la mise en défense de la colonie, d'où peut résulter la mort de la reine dès sa mise en liberté.

J'estime que plus est courte la durée d'encagement, mieux la santé et l'avenir de la reine sont sauvegardés. Aussi d'aucuns préconisent la méthode de Simmins qui consiste à soumettre la reine encagée seule à un jeûne de 30 à 45 minutes, temps pendant lequel la reine (en sa cage) est tenue au chaud dans une poche (de pantalon ou de gilet). Ces 30 à 45 minutes suffisent d'une part pour affamer la reine, et d'autre part pour que la colonie donne des signes manifestes d'orphelinage. Alors, la cage est présentée ouverte à l'entrée de la ruche. La reine quitte la cage et se trouve aussitôt entourée d'abeilles qui lui font bon accueil et lui offrent la nourriture qu'elle réclame. Cette formalité d'adoption une fois réglée, la reine pénètre dans la ruche qui, à cette minute même, devient sienne. A cette même minute aussi, les signes d'orphelinage disparaissent comme par enchantement.

Le quatrième jour après cette introduction, il convient de visiter la ruche pour se rendre compte de la ponte de la nouvelle reine.

De toutes les conditions favorables à la réussite de cette introduction, il en est une sur laquelle il est bon d'insister : c'est que la colonie ne doit être rendue orpheline que depuis une heure ou deux et donner des signes d'orphelinage bien accusés (bruissement aigu, agitation sur la planche d'entrée). Lorsque l'orphelinage est trop ancien, la colonie doit être remise en état récent d'orphelinage par l'apport de couvain de tout âge et suppression, après

six jours, de toutes les larves maternelles en formation. Quelques instants après cette suppression, la colonie manifeste son ophélinage comme si elle venait de perdre sa reine.

Il est peut-être des apiculteurs qui estiment ardue et délicate l'élimination des abeilles qui sont en cage avec la reine, coïncidant avec la retenue de celle-ci. Non ! Ce déblaiement est assez facile grâce aux allées et venues de la reine et des abeilles encagées. Il suffit de tenir la cage entre le pouce et les trois derniers doigts, d'enlever le bouchon mobile lorsque la reine se dirige vers le bouchon fixe, d'appuyer l'index sur l'ouverture libre lorsqu'elle revient de ce côté, et, lorsqu'elle s'en éloigne, de soulever l'index qui, faisant en quelque sorte soupape, donne libre sortie aux abeilles accompagnatrices. Comme suite à cette petite manœuvre plusieurs fois répétée, la reine reste seule dans la cage.

2me solution : Elevage de sauveté.

Pendant sept à huit mois de l'année, les populations orphelines parviennent à réussir un élevage de sauveté, mais la fécondation de la jeune reine ne peut se faire que pendant quatre mois, de mai à août lorsqu'il y a des faux-bourdons. En principe, les élevages de remplacement ne doivent pas être tentés plus tard qu'en juillet, parce que la jeune reine ne commence souvent sa ponte qu'un mois après la suppression de la vieille mère, et parce que c'est cette jeune reine qui doit procréer les abeilles qui seules auront toutes aptitudes à un bon hivernage. D'autre part, la suppression des vieilles reines ne doit pas se faire avant mai.

A notre avis, la meilleure époque est la fin de juin, lorsque la principale miellée est à son déclin : aucune gêne pour la grande récolte et comme la miellée n'est pas terminée, on peut espérer un élevage de belles larves royales. Les alvéoles royaux sont d'autant plus beaux que les rayons sont remplis de couvain, car les abeilles établissent alors ces alvéoles sur les côtés et au bas des rayons, où ils peuvent acquérir un magnifique développement.

Il faut, enfin, ne laisser faire d'élevage maternel que dans les ruches de choix, c'est-à-dire dans celles qui, chaque année, ont de grosses populations dès le début de la miellée et donnent de bonnes récoltes.

Mais alors, comment traiter les colonies dont les reines sont notées comme médiocres ou douteuses ? Eh bien ! le jour même où on les rend orphelines, il faut leur faire don d'un bel alvéole maternel operculé prélevé dans une bonne ruche. Découper un petit triangle du rayon sur lequel l'alvéole est implanté et greffer ce triangle dans un triangle un peu plus grand fait en plein couvain de la ruche orpheline.

Si, d'aventure, en mai ou juin, une ruche de choix essaime

naturellement, on doit tirer profit des alvéoles maternels supplémentaires pour les élevages en ruches où les reines à supprimer sont sans valeur. Le jour même du départ de l'essaim naturel, la souche sera visitée, car souvent il y a déjà du couvain maternel operculé et parfois même prêt à éclore.

Dans tous les cas, un mois après la suppression des vieilles reines, la visite des ruches est nécessaire pour vérifier le recommencement ou l'absence de la ponte.

Premier cas : La ponte est nulle, mais la population est calme, tranquille et son bruissement est doux. Il faut attendre, car, selon toute probabilité, la colonie possède une reine.

Deuxième cas : La population est agitée et son bruissement est aigu, plaintif : il y a lieu de craindre un élevage raté ou la perte de la jeune reine au cours de son vol nuptial. Sans retard, il faut donner un rayon de couvain de tout âge prélevé dans une colonie de choix, ou mieux, parer à l'absence prolongée de ponte et à l'affaiblissement de la colonie, introduire une jeune reine si la réserve en ruchettes le permet encore.

Dr Devauchelle, à Dormans (Marne).

STATISTIQUE SUISSE DU MIEL

Les échantillons de miel de la récolte 1937

par *Mlle le Dr Anna Maurizio, Liebefeld*

La première année de cette statistique suisse du miel s'est écoulée sous les auspices d'une récolte généralement déficitaire. Au lieu des 1500 échantillons que l'on espérait, il n'a été envoyé que 487 échantillons soit au Liebefeld soit aux chimistes cantonaux.

La carte ci-jointe montre la répartition des ruchers qui ont livré ces échantillons en 1937, tout en donnant une vue approximative sur la répartition du montant de la récolte. Les ruchers ont été divisés en quatre groupes d'après la récolte moyenne de chaque colonie telle qu'elle était demandée dans le questionnaire expédié aux sociétés ; ces ruchers ont été reportés sur la carte par quatre signes différents. Le groupe I comprend les ruchers ayant donné une récolte moyenne de 0,5 à 2,9 kg. par ruche, le groupe II ceux qui ont récolté de 3 à 6,9 kg., le groupe III va de 7 à 11,9 kg. et le groupe IV atteint 12 kg. et plus.

Des 432 ruchers marqués sur la carte et dont des échantillons ont été envoyés pour la statistique, 86 appartiennent au groupe I (soit le 20 %), 217 (50,2 %) au groupe II, 98 (22,7 %) au groupe III et 26 (6 %) au groupe IV. Cinq échantillons ont été envoyés sans indication de la récolte (1,1 %) et, de ce fait, ne sont pas mentionnés sur la carte. Les ruchers qui ont donné une récolte

de 12 kg. et plus se trouvent avant tout dans les cantons de Fribourg (2), Genève (3), Grisons (4) et du Tessin (13). Les cantons d'Argovie, Berne, Valais et Zurich n'ont annoncé chacun qu'un seul rucher se rapprochant de 12 kg. et plus. Certaines régions ont vraiment joué de malchance et n'ont pu fournir pour là statistique que très peu d'échantillons ou même aucun ; ce sont les cantons d'Appenzell (Rhodes Extérieures), Bâle, Berne, Lucerne, Neuchâtel, Obwald et Nidwald, Soleure, Uri et Zoug. La récolte a également été bien maigre dans les cantons d'Argovie, Glaris, Schwyz et Vaud. Par contre, malgré la moyenne relativement faible de la récolte, les cantons de la Suisse orientale (Appenzell R.-I., St-Gall, Schaffhouse, Thurgovie et Zurich) sont très bien représentés. Le prélèvement des échantillons a été opéré d'une manière modèle dans les cantons de Fribourg, Genève, Tessin et Valais, dans lesquels chaque district était représenté par au moins un échantillon.

Le tableau des plantes mellifères mentionnées sur le questionnaire a permis de faire beaucoup d'observations intéressantes. L'utilisation et le résultat de ces données seront publiés ultérieurement, conjointement avec le résultat de l'analyse des pollens. Malgré toutes les difficultés, la collection des échantillons en 1937 met à disposition aussi bien du chimiste que du microscopiste un riche matériel d'analyse. Espérons que 1938 nous favorisera d'une récolte spécialement abondante qui permettra de remplir tous les vides et d'établir une image complète des conditions mellifères suisses. Un grand merci à tous les présidents de sections et aux apiculteurs qui, par leur collaboration dévouée, malgré les circonstances difficiles en certains endroits, ont permis de réaliser en 1937 cette statistique.

Les échantillons parvenus après la clôture de cette statistique, le 20 janvier 1938, et le résultat de leur analyse, seront communiqués ultérieurement.

Le traducteur : *E. R.*

Une expérience risquée

Pour l'auteur de ces lignes, l'année qui vient de finir a été assez riche en enseignements ; retenons-en un, soit le traitement préventif contre l'acariose et les aléas qu'il réserve.

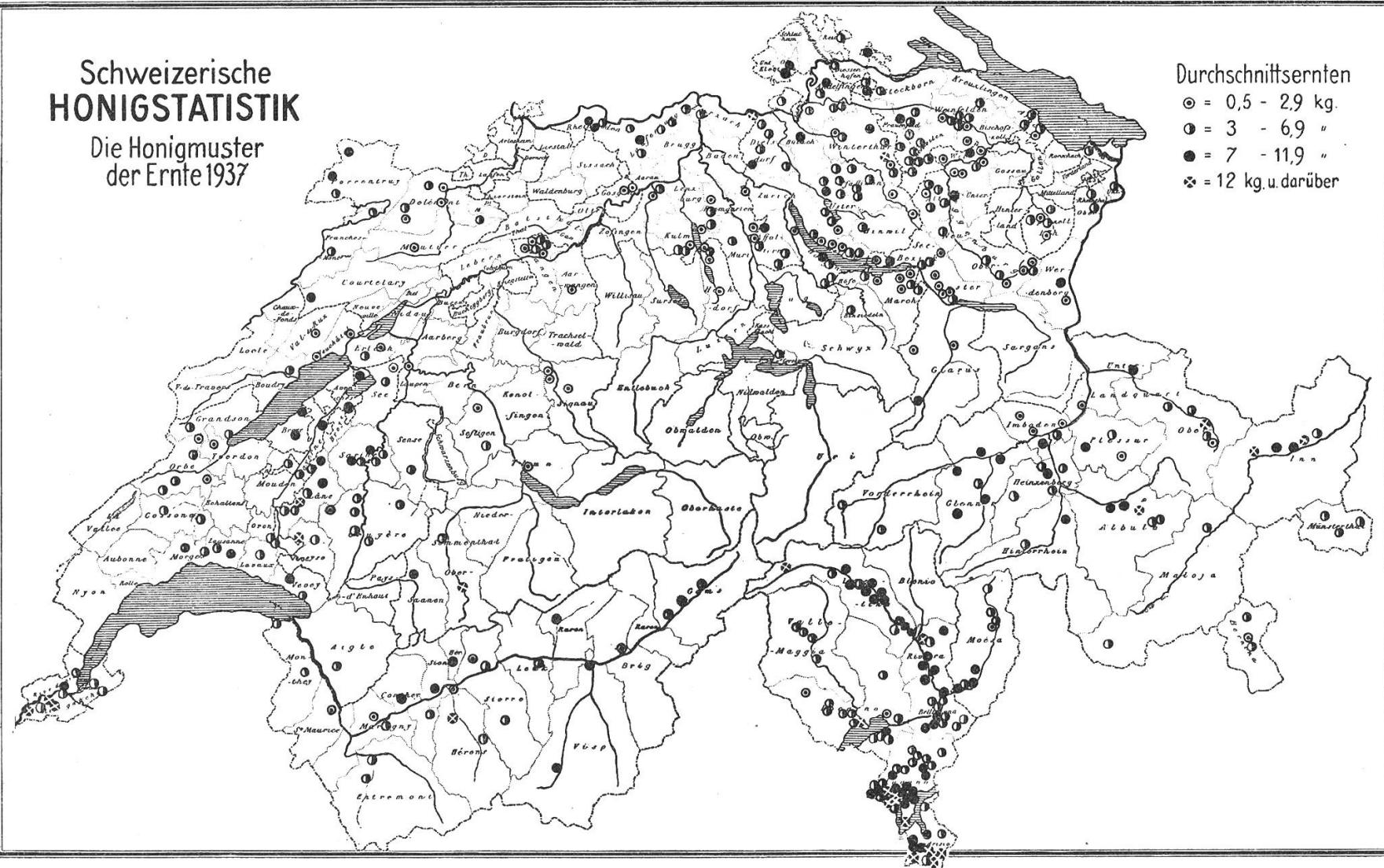
L'année dernière, comme l'a si bien dit notre savant du Liebefeld, l'acariose nous a causé de nombreuses surprises, presque chaque semaine un nouveau foyer était connu.

En présence des devoirs de sa charge et des possibilités de récoltes pastorales, l'inspecteur cantonal prit les mesures qui s'imposaient, en l'occurrence elles furent appliquées dans plusieurs localités par les soins des inspecteurs régionaux ; sans que ceux-ci puissent en être rendus si peu que ce soit responsables, une très

Schweizerische
HONIGSTATISTIK
Die Honigmuster
der Ernte 1937

Durchschnittsernten

- = 0,5 - 2,9 kg.
- = 3 - 6,9 "
- = 7 - 11,9 "
- ✖ = 12 kg. u. darüber



grande mortalité s'en suivit, dans une seule commune 87 colonies ont péri (187 dans l'ensemble du canton). Dans une commune, une seule ruche était atteinte.

Il n'était pas nécessaire de faire un grand effort d'imagination pour accuser le traitement au Frow d'être la cause de cette hécatombe d'abeilles. En présence des récriminations et pour encourager les apiculteurs si cruellement frappés dans leurs plus chères affections, la caisse paya.

Ce n'est un secret pour personne que nous sommes redevables de la biologie du traitement contre l'acariose, tel que M. Magennat l'a décrit dans le *Bulletin* d'octobre 1937, à M. le Dr Morgenthaler, travail de longue haleine qui a fait ses preuves, pour lequel nous l'en remercions vivement.

Désirant connaître quelle résistance les abeilles saines peuvent offrir au traitement de Frow, personnellement nous avons voulu avec une colonie augmenter les normes recommandées : nous avons fait quatre applications successives de 10 centimètres cubes à trois jours d'intervalle. Avant de commencer le traitement, nous avons soigneusement nettoyé le plateau des abeilles et des déchets de cire qui s'y trouvaient.

Les palettes furent retirées le 20me jour, les abeilles trouvées mortes sur le plateau donnèrent le poids total de 200 grammes y compris les déchets d'opercules relatifs à la consommation.

Cette expérience nous prouve une fois de plus que nous pouvons traiter au Frow sans risques en préventive sur les bases données en octobre.

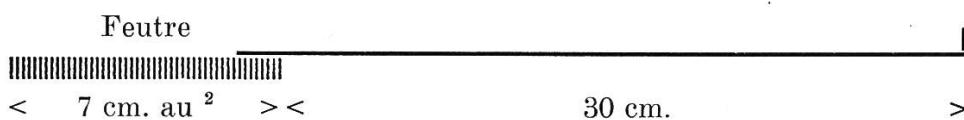
Il faut cependant ne pas oublier qu'il est indiqué de nourrir suffisamment, les effluves des gaz excitant les abeilles, la consommation est plus forte que dans les colonies laissées parfaitement tranquilles, ne pas oublier d'aérer beaucoup. En prévision d'un pillage éventuel, à la ruche d'expérience fut posée une bande de toile métallique empêchant les abeilles de sortir ou d'entrer. Pour éviter trop d'excitation, il suffit de faire un demi-tour aux ruches, ainsi la lumière sera fortement atténuée.

Jusqu'à ce jour, deux nouveaux foyers sont encore apparus, les traitements durant l'hiver 1936-37 ont apparemment donné de bons résultats.

Messieurs les apiculteurs, persévérez à traiter préventivement, vous aurez alors bien mérité de l'apiculture qui, à son tour, vous récompensera une fois ou l'autre de ses largesses.

Quoique cet article soit déjà trop long, nous nous permettons de dire aux apiculteurs qui ont trouvé leurs palettes sorties par ces gentilles mésanges et qui ne possèdent pas de levier de ruche, qu'ils peuvent y remédier très facilement par l'emploi des ligatures des « fardeaux de briquettes Union » pour confectionner les manches des palettes, ces ligatures assez souples permettent d'en-

cercler les cartons-feutre au moyen d'une agrafe faite à l'extrémité et un contre-coude du côté opposé, puis un petit crochet à l'extrémité, lors de l'introduction de la palette dans la ruche, appuyer le crochet sous et contre les glissières, cette disposition ne donnera aucune prise aux petits becs. *Chs Jaquier.*



Encore les grandes cellules

Cette question a déjà été beaucoup discutée, ce qui n'est qu'un bien et le sera encore longtemps quoique ses partisans soient assez affirmatifs, mais elle a aussi ses adversaires. J'ai été de ces derniers ; ce n'est que par la réflexion et en me reportant à certains faits que j'ai peu à peu évolué.

Voici plusieurs années que je remarque autour de moi que les ruchers nouvellement établis et bien conduits rapportent davantage à chances égales que ceux qui ont déjà un certain nombre d'années. Cette constatation amenait nécessairement à se demander pourquoi cette différence ? Il y avait là un point à élucider et voici quel fut le résultat de mes réflexions : c'est que les cellules des vieux rayons, que l'on n'a pas eu soin de renouveler, se rétrécissent peu à peu par les enveloppes du couvain des années précédentes et forcément le couvain nouveau se trouve toujours plus à l'étroit et naturellement la grandeur de l'abeille s'en ressent.

Du reste, on peut faire cette constatation dans tout rucher qui donne des essaims qu'on loge en ruche à bâtsisse neuve ; la différence est évidente avec les colonies ayant des rayons de douze à quinze ans.

Il serait intéressant de connaître la différence de grosseur entre l'abeille dans l'un et l'autre cas. Y a-t-on pensé ?

Une conséquence des trop vieux rayons est que la reine refuse d'y pondre, surtout dans les bords de la ruche, d'où développement restreint de la population ; si l'on place dessus une hausse de rayons de plus récente construction, la reine se hâte d'y monter pour pondre, la hausse se remplit de couvain ; en cas de bonne récolte, les abeilles déposent le miel dans le nid à couvain, surtout dans les cadres du bord, placement du surplus dans la hausse après sortie du couvain et dont l'extraction est renvoyée d'environ trois semaines.

Tous ces faits m'ont amené à la conclusion qu'une cellule plus grande est à désirer, soit celle de 700 par dm² ; il ne faut pas effrayer ou décourager ceux qui veulent essayer cette méthode par une cellule plus grande.

Seulement, nous avons des réserves à présenter. D'après Dubois de Szczawinski (*Bulletin* de 1937, page 237 et suivantes), les dimensions des ruches D.-T. et D.-B. seraient insuffisantes pour loger la ponte d'une bonne reine, d'où danger d'essaimage. Il faudrait alors un logement plus grand avec grands cadres Baudoux de 15 dm² au lieu de 12-13 dm² ou admettre le plan Demarree relatif à l'empêchement de l'essaimage.

Il est à présumer que ces deux conditions empêcheront un grand nombre d'apiculteurs d'adopter le principe des grandes cellules. Vouloir quand même marcher avec les ruches actuelles serait s'exposer à des mécomptes.

Mais tous les apiculteurs qui tiennent à augmenter leur rucher ainsi que les débutants doivent résolument faire l'essai de la méthode. Il semble que ce qui a bien réussi en Belgique, doit de même réussir chez nous.

Les résultats escomptés feront l'objet d'un futur article.

Hri Pochon.

Dans mon article du N° 1, 1938, je disais une *planche* de verges d'or et non une plante, ce qui n'en vaut pas la peine.

Réd. — Notre collaborateur, M. Pochon, n'a que 86 ans ; c'est pourquoi son esprit est ouvert à toutes les nouveautés dignes d'être étudiées.

Echos de partout

Un apiculteur suisse à l'honneur.

Notre ami, M. Charles Thiébaud, à Corcelles (Neuchâtel), a été élu membre d'honneur de la Société centrale des apiculteurs de Roumanie, distinction rarement accordée à un étranger. Nos collègues roumains ont voulu ainsi rendre hommage à l'activité infatigable de M. Thiébaud dans le domaine de l'apiculture et à ses mérites comme publiciste.

Tous les apiculteurs de la Romandie se joindront à leur comité pour présenter à M. Thiébaud leurs plus vives félicitations pour l'honneur qui échoit à un des leurs. Membre dévoué et actif du comité de la Romande et de la Commission de la loque du canton de Neuchâtel, chef de notre office du miel, toujours prêt à rendre un service à ses collègues apiculteurs, M. Thiébaud a certainement mérité la distinction dont il vient d'être l'objet.

Un jugement intéressant.

Un propriétaire des environs de Catania (Italie), prétendant que les abeilles de deux voisins avaient à peu près anéanti la récolte de sa vigne, leur demandait une indemnité de 12,000 lires. Il fut

non seulement débouté de sa demande et condamné aux frais par le Tribunal civil, mais il dut encore payer 1308 lires aux apiculteurs, y compris leurs frais d'intervention évalués à 400 lires. Les considérants du jugement méritent d'être relevés ; ils pourront être utiles à nos collègues affligés de mauvais voisins et à leurs avocats éventuels.

Le tribunal déclare tout d'abord que la première chose à examiner est celle de savoir si les abeilles sont capables d'avoir commis les dégâts qu'on leur attribue. Si ce n'est pas le cas, il est inutile de discuter les prétentions du demandeur. S'appuyant alors sur les affirmations des savants, les juges constatent que l'appareil buccal des abeilles est fait pour sucer, non pour mordre ; il leur est impossible d'entamer l'épiderme, si délicat qu'il soit, d'un raisin ou d'un fruit quelconque. Ce fait est prouvé par l'expérience ; si l'on place dans une ruche une grappe de raisins dont quelques grains ont été piqués au moyen d'une aiguille, les abeilles videront partiellement les grains percés, les autres resteront intacts. (C'est l'expérience faite officiellement à La Tour-de-Peilz sur l'initiative de M. Fankhauser, président de la Vaudoise.) Si donc la récolte du demandeur a été détruite, ce n'est pas par les abeilles, mais peut-être par des oiseaux, des guêpes, des frelons ou la grêle. Quant à dire que les raisins ont été criblés de coups d'aiguillons, qu'ils en ont pris la couleur du chocolat, puis ont pourri, cette prétention est également dénuée de fondement ; l'aiguillon est l'arme offensive et défensive de l'abeille, qui ne s'en sert jamais que contre l'homme et les animaux, insectes compris.

La législation italienne, pas plus que celle des autres pays civilisés, ne fixe de limites au droit de chacun d'entretenir des abeilles. Il en serait certainement autrement, surtout à notre époque où tous les efforts tendent à intensifier la production, si les abeilles pouvaient causer des dégâts aussi importants que ceux allégués par le demandeur. En conséquence, la Cour a rendu le jugement rapporté plus haut.

Feu Salomon n'aurait pas jugé mieux et il faut espérer que la manière de voir des juges italiens serait aussi celle de nos tribunaux suisses.

A ceux qui ne lisent pas le « Bulletin ».

Vous croyez qu'il existe des apiculteurs de cette catégorie ? Mais certainement ; les uns n'ont pas le temps, disent-ils : les autres savent depuis longtemps tout ce que les journaux apicoles peuvent raconter, même davantage et surtout mieux. Alors, il est bien inutile de les lire.

Mais si vous consultez l'entourage des premiers, vous apprendrez qu'ils perdent bien plus de temps chaque jour qu'il ne leur

en faudrait chaque mois pour lire leur journal. Et si vous interrogez les seconds sur des questions apicoles ou, mieux, si vous allez voir leurs ruchers, vous constaterez sans peine qu'ils ignorent bien des choses, sinon tout ce qu'un apiculteur digne de ce nom doit savoir. Celui qui n'avance pas recule ; il n'est peut-être pas de domaine auquel cette maxime convienne mieux qu'à l'apiculture.

J. Magnenat.

Les assurances de la „Romande“ en 1937

Responsabilité civile. Les accidents ont été moins nombreux en 1937 que l'année précédente ; il n'en a été annoncé au préposé que 8 au lieu de 15 en 1936. De ces 8 sinistres, 2 n'étaient pas couverts par notre contrat avec la Winterthur. Il s'agit, dans le premier cas, d'une dame renversée par un jeune cheval, piqué lui-même par les abeilles de son propriétaire. La dame, mère de l'apiculteur, vivait dans le ménage de ce dernier et n'était par conséquent pas *un tiers* au sens juridique du mot. Le second cas se rapporte à des poussins morts ensuite de piqûres infligées aussi par les abeilles de leur propriétaire.

Rappelons encore une fois que notre assurance ne couvre que les risques de la responsabilité civile des apiculteurs, c'est-à-dire que la Winterthur paye à leur place les sommes qu'ils pourraient devoir à des tierces personnes par le fait de leurs abeilles.

Des 6 accidents indemnisés, 1 est survenu dans le canton de Fribourg, 2 dans le Jura bernois, 2 dans le canton de Vaud et 1 dans celui de Neuchâtel. Comme en 1936, le Valais et Genève n'ont annoncé aucun sinistre. Les victimes des piqûres furent 2 dames, 2 enfants et 2 ouvriers ; tous furent piqués en travaillant au jardin ou en passant à proximité d'un rucher.

La Winterthur a payé fr. 433.50, l'indemnité la plus faible étant de fr. 9.75, la plus élevée de fr. 303.70.

Vol et déprédatiōns. Six cas ont été annoncés, dont trois seulement se rapportaient à des vols ou à des déprédatiōns malveillantes. Les trois autres, ruches renversées par un orage, colonies mortes de faim, trous de vol fermés, n'ont pu être pris en considération. Quant aux trois cas restants, un des lésés n'est pas membre de la Romande, mais il lit régulièrement le *Bulletin* d'un voisin dont le rucher touche le sien. Il est évident qu'un simple lecteur du *Bulletin* ne peut pas être considéré comme étant assuré. Le second sinistré a été assez heureux pour découvrir les auteurs des dégâts, des enfants dont les parents ont payé. Le troisième, enfin, a reçu fr. 50.— pour une ruche volée, soit le maximum prévu. Les voleurs avaient déjà passé dans le même rucher quelque temps auparavant, mais l'intéressé avait omis de déposer une plainte et de nous aviser.

A part les cas que nous venons de signaler, M. Schumacher et le soussigné ont répondu, dans la mesure de leurs connaissances, à des demandes de renseignements touchant l'installation de ruchers, des difficultés et même des conflits entre des apiculteurs et des voisins.

J. Magnenat.

Le contrôle du miel en 1937

Le tableau ci-dessous donnera une idée de la récolte de miel en 1937. Nous constatons que le haut Jura, aux environs de 1000 mètres d'altitude, a été favorisé si nous comparons avec la récolte des basses vallées et du Plateau. Il reste entendu que ces moyennes doivent être considérées comme des maxima, parce que ce sont surtout les bons apiculteurs qui font contrôler leur récolte. D'autre part, notre tableau se trouve faussé parce que quelques apiculteurs font de l'apiculture pastorale. Nous nous expliquons : un seul apiculteur du Val-de-Ruz a fait contrôler sa récolte. Ce même apiculteur possède un rucher transhumant qu'il transporte aux Verrières pendant les mois d'été. Belle récolte cette année là-haut, tandis qu'au Val-de-Ruz elle fut à peu près nulle. Moyenne 6 kg. Notre tableau porte la moyenne pour le Val-de-Ruz à 6 kg., alors qu'elle est bien inférieure.

Tel qu'il est et examiné sérieusement, ce tableau pose bien des questions intéressantes.

Pourquoi, parmi nos collègues apiculteurs fribourgeois, se trouve-t-il 88 contrôles, alors que chez les Vaudois nous n'en rencontrons que 39, malgré le nombre beaucoup plus important de ces derniers ?

Pourquoi certaines sections ne répondent-elles jamais à l'appel de contrôle ? Leur miel se vend-il tout seul ? Craignent-elles le contrôle ? Pourquoi le Valais n'a-t-il que deux contrôles ? La propagande des dirigeants manque-t-elle son but ?

En 1937, nous avons expédié 161 remboursements pour un total de Fr. 233.65. Nous avons contrôlé 17 échantillons, expédié 161 cartes de contrôle, 18 listes nominatives, 197 bulletins de contrôle, 47 bocaux-échantillon, 466 étiquettes pour bocaux de 500 grammes, 402 pour bocaux de 1 kg., 85 pour boîtes de 500 grammes, 597 pour boîtes de 1 kg., 195 pour bidons et 414 losanges.

Nous avons demandé l'appui de la Société suisse alémanique pour réclamer, à Berne, la création d'un poste de chimiste pour l'analyse du miel. Les échantillons qui nous sont adressés par le commerce, par les acheteurs, par les apiculteurs, en nous demandant conseil, nous donnent un travail en dessus de nos forces et de nos compétences. Il nous manque la sûreté que seule une analyse chimique peut donner.

Le miel est actuellement très rare partout. Nous sommes obligé

de répondre négativement à des commandes qui parviennent non seulement de Suisse, mais aussi de l'étranger, France, Belgique, Etats-Unis.

Aujourd'hui même, nous recevons de Providence (U. S. A.) le billet suivant qui nous fait plaisir :

« Je vous remercie beaucoup pour votre lettre, j'espère que l'année prochaine j'aurai le « plessure » d'avoir une échantillon de miel suisse. La Suisse est toujours bien aimé par nous. Bon Noël et heureux année.

S. W. Bourn. »

Charles Thiébaud.

Contrôle du miel en 1937

Cantons	Sections	Nombre d'apic.	Nombre de ruches	Kg. soumis au cont.	Moyenne
<i>Fribourg</i>	Abeille fribourgeoise	10	133	833	6
	La Glâne	29	493	2775	5,5
	La Fribourgeoise	23	491	3102	6
	La Gruyère	26	490	2547	5
<i>Vaud</i>	Morges	—	—	—	—
	Basse Broye	—	—	—	—
	Les Alpes	—	—	—	—
	Haute Broye	1	2	14	7
	Cossonay	1	45	150	3,5
	Pays d'Enhaut	—	—	—	—
	Côte vaudoise	—	—	—	—
	Bièvre	—	—	—	—
	Grandson Pied du Jura	4	42	167	4
	Gros de Vaud	5	105	685	6
	Lausanne et environs	9	259	1269	5
	Lucens	6	102	645	6,5
	Orbe	4	175	565	3
	Moudon	—	—	—	—
<i>Genève</i> <i>Jura Bernois</i>	Menthue	1	15	90	6
	Nyon	1	24	150	6
	Avenches	7	226	1260	5,5
	Payerne	—	—	—	—
	Jorat	—	—	—	—
	La Genevoise	14	437	3415	8
	Erguel-Prévôté	3	47	150	3
	Jura Nord	3	109	205	2
	Franches Montagnes	2	33	350	10,5
	Ajoie Clos du Doubs	10	255	1690	6,5
<i>Neuchâtel</i>	Pied du Chasseral	—	—	—	—
	Côte neuchâteloise	3	40	150	4
	Val-de-Ruz	1	23	140	6
	Val-de-Travers	6	65	780	12
	Montagnes neuchâteloises	8	108	880	8
<i>Valais</i>	Valaisanne	2	118	468	4
	Fribourg	88	1607	9257	5,76
	Vaud	39	995	4995	5
	Genève	14	437	3415	8
	Jura Bernois	18	444	2395	5,43
	Neuchâtel	18	236	1950	8,28
	Romande	179	3834	22,480	5,86

Encore le mélilot

Le *mélilot jaune* fleurit de mai à septembre. Il prospère très bien le long des chemins, au bord des champs, à la lisière des forêts et clairières humides. Cette sorte demande en effet un terrain plutôt humide, c'est là la cause de certains insuccès quand on a semé dans un sol sec et pierreux.

Le *mélilot blanc* affectionne surtout les terrains vagues et pierreux, secs où rien ne pousse. La floraison dure comme pour le mélilot jaune.

Semis. Les graines semées en mars-avril doivent à peine être enterrées. La levée s'obtient immédiatement. Sur les feuilles des clairières en forêt, il suffit de remuer un peu les feuilles. Le mélilot une fois introduit dans un terrain se resème de lui-même. Un terrain de quelque mille mètres carrés, semé de mélilot, est capable de fournir une récolte à plusieurs ruchers (ou en tout cas de précieux entretiens alors que toute récolte ailleurs est nulle. Réd.) Le mélilot jaune passe pour le plus mellifère.

Aux fournisseurs déjà indiqués précédemment, nous avons le plaisir d'ajouter : M. A. Breton, à Courgenay (Jura bernois). Voici ses prix et conditions : 70 ct. par 100 grammes ; fr. 1.20 pour 200 grammes ; fr. 2.50 pour 500 grammes, le tout contre remboursement.

Mes débuts en apiculture et jusqu'à ce jour

J'ai débuté en 1905. J'avais acheté un essaim que je logeai dans une Burki, j'avais amorcé tous les cadres avec environ deux centimètres de cire gaufrée et pas de sirop ; mais tout alla pour le mieux. Il ramassa assez de miel pour hiverner et 10 kg. pour moi. Pendant l'hiver, une bille de sapin, partie de la montagne à la dérive, vint écraser ma ruche !...

En 1906, j'assiste aux deux journées de la Romande, à Monthey, qui eurent lieu les 5 et 6 mai. Je me fis recevoir membre. M. A. de Siebenthal, constructeur de ruches, y était et je lui commande ma première Dadant, mais elle resta vide car je ne trouvai pas d'essaim à acheter.

L'année suivante, ma grand'mère étant devenue presque aveugle (elle avait 78 ans) me fit cadeau de ses ruches, des Burki de toutes mesures. Ces ruches, elle les tenait de son père et son père disait de même. Donc, quand l'apiculture a-t-elle commencé dans la famille ?

Sans faire d'achat, mon rucher se développa assez bien et je fus très souvent content des récoltes. En automne 1924, je mis en hivernage 45 colonies et le printemps toutes répondirent à l'appel.

Mais un très grand nombre très faible. Comme l'on ne parlait en ce moment que d'acariose, je fis inspecter mon rucher. 12 scnt passées au soufre. La même année, j'eus 7 essaims et j'en achète 5 et mon vide est comblé. L'automne venu, l'inspecteur fait une nouvelle visite et 15 sont passées au soufre. Le printemps venu, plusieurs ne répondent pas à l'appel et un grand nombre sont de nouveau passées au soufre.

J'eus 4 essaims, mais je ne comble pas les vides par des achats. L'automne venu, le reste est déclaré malade à l'exception de deux que je détruisis aussi pour pouvoir recommencer ; donc, en deux ans, 64 colonies perdues. Avec beaucoup de peine, je suis revenu à 25, puis l'acariose, du noséma ou du mal de mai ont de nouveau réduit mon rucher à 10, savoir : 8 bonnes et deux mauvaises.

Mes déceptions ne sont pas finies. Voilà que la nuit du 25 octobre, un ouragan formidable a sévi dans la vallée et mon rucher, quoique mis en hivernage comme d'habitude, bien chargé de pierres et de planches, le vent les a toutes renversées, il y a eu des ruches brisées et combien y aura-t-il de reines tuées, le printemps me le dira. Il n'y a rien d'étonnant si mes ruches ont été renversées puisque, près d'elles, trois sapins ont été cassés ; heureusement qu'ils sont tombés à gauche ; si le contraire s'était produit, ils seraient tombés sur mon pavillon et sur plusieurs de mes ruches.

Il paraît que je ne suis pas né un jour où Dieu distribuait la chance ; je suis plutôt né un jour où il donnait le courage, car malgré toutes les déceptions que j'ai eues, l'amour des abeilles reste toujours, cependant avec moins de zèle que si tout avait bien marché.

Que ceux qui ont passé par des déceptions semblables racontent leurs misères.

Adolphe Defago, apiculteur.

Réd. — Nous remercions et félicitons vivement M. Defago pour ce récit si vivant et si plein de verve. C'est à redonner du courage à ceux qui, pour bien moins de revers, lâchent l'apiculture ou la dénigrent.

Le sucre dans le sang des abeilles

D'après le Dr R. Beutler, de l'Université de Munich, la concentration du sucre est extrêmement élevée dans le sang des abeilles et cela pendant leur activité de ramasseuses de miel : 2 %. Cette proportion est vingt fois supérieure à celle qu'on trouve dans le sang normal d'un homme. Il semble que cette haute concentration soit en corrélation directe avec l'activité volante de l'insecte, car les abeilles jeunes, qui vivent encore dans la ruche et n'ont pas encore commencé la chasse au miel, n'ont que 0,2 % de sucre dans le sang. Une abeille qui vole bat des ailes deux cents fois environ

par minute : cet effort exige une rapidité de mouvement des muscles principaux qui est tout à fait extraordinaire si on la compare aux possibilités des muscles de l'homme et des autres animaux vertébrés. D'où ce besoin de sucre dans le sang.

Acariose des abeilles

Canton	District	Commune	Abeilles		
			ruchers	colonies	malades
Vaud	Lausanne	Jouxteins	1	16	1
		Romanel	1	17	1
		Total général	2	33	2

Les années d'enfance du « Bulletin » (1883)

(Suite)

Dès le premier numéro de cette année, nous voyons apparaître le titre de « Conduite du rucher », que M. Bertrand donnera désormais à ses instructions destinées aux commençants. Ce sera, dit-il plaisamment, un narcotique pour les apiculteurs expérimentés.

N'était-ce pas bien plutôt et n'est-ce pas toujours l'aiguillon qui les réveille ?

Ce titre fait pressentir la publication, qui ne tardera pas, du manuel que nous possérons tous, et qui est resté un des meilleurs guides de l'apiculteur.

L'apiculture, dit le *Bulletin*, fait très belle figure à l'exposition de Zurich. Je l'ai vue, cette exposition, tout fier d'y exhiber ma redingote neuve, car je faisais alors mon école de recrue ; mais, je le dis à ma honte, je n'ai gardé aucun souvenir du coquet pavillon dont je vois l'image dans le *Bulletin*. Que l'on m'excuse : j'ai possédé ma première abeille juste quatre ans plus tard. Je ne fus d'ailleurs pas le seul ignorant qui y passa, puisqu'un journal politique, « qui occupe à bon droit le premier rang » — lequel ? — publie gravement l'article d'un reporter « qui a vainement cherché à l'exposition quelques-unes de ces bonnes ruches en paille, tandis qu'il s'y en trouve en grand nombre d'autres, dont plusieurs primées, et, ajoute-t-il, contre les murs, la machinerie compliquée qu'emploient les adeptes se compose en majeure partie des outils, pipes, etc., appartenant aux vieux systèmes ». Pauvre homme !

La bibliothèque s'enrichit. Dans la liste des ouvrages mis à la disposition des sociétaires, nous trouvons : « Une liasse de pamphlets de Giotto Ulivi, en français et en italien, reçus de l'auteur. » Y sont-ils encore, M. Schumacher ? En tout cas, cet insulteur a été tenace ; mais le N° d'avril lui assène le coup de grâce.

M. Siegwart, le mathématicien, se croit obligé de prendre la

défense du miel des Alpes, mais des vallées seulement, et on est étonné de trouver sous la plume d'un aussi intelligent observateur cette phrase qui fait bondir M. Bertrand : « La saveur du miel des Alpes qui, à une altitude de 4 à 600 mètres est très prononcée, n'a plus guère d'autre goût que celui du sucre pur à une élévation de 1600 mètres. » Dans une exposition de miels du canton d'Uri, il aurait pu, dit-il, déterminer l'altitude des ruchers, même de dix en dix mètres. Il est permis d'en douter.

L'apiculture tâtonne encore en 1883. A côté de plus de 300 échantillons de miels, de couleurs et de goûts différents, l'exposition de Zurich présentait tous les systèmes de ruches possibles, plus un certain nombre de modifications plus ou moins heureuses des principaux types ; mais la ruche pour pavillon dominait. On pouvait voir en outre 21 extracteurs de systèmes divers, et les hydromels, pains d'épices et gâteaux au miel ne faisaient pas défaut.

Nos frères de la Suisse allémanique sont déjà très actifs. Le N° de septembre dit grand bien d'un cours d'apiculture donné au Rosenberg (Zoug), le sixième déjà de ceux qu'a donnés le pasteur Jeker. Le premier, suivi par 34 personnes, avait eu lieu du 4 au 11 août 1878, à Rheinfelden. Les participants ont visité, cette fois, la fabrique de lait condensé de Cham, et spécialement la station commençante d'apiculture, comprenant 30 ruches Dadant, chiffre qui sera considérablement augmenté si les résultats montrent qu'il en vaille la peine.

Les résultats ont-ils été si mauvais que les Dadant aient été abandonnées par nos collègues allémaniques ?

Comme plante mellifère, l'*Eryngium phanum* a été bien vanté déjà dans le *Bulletin* ; mais voilà qu'on découvre que les abeilles visitent assidûment cette plante sans y rien trouver. Une abeille, suivie attentivement, est restée 50 minutes sur le même capitule, puis a encore été observée 25 minutes sur le voisin, lassant enfin la patience de l'observateur. Conclusion : « Cette fleur est le cabaret des abeilles ; elles s'y plaisent, s'y oublient et reviennent le soir à la maison les poches vides. » Vous avez compris ?

Voyons un peu, maintenant, ce qui se passe hors de nos frontières.

Un membre de la Diète suédoise a proposé à cette haute assemblée « de prescrire que, lorsque le propriétaire d'un rucher peut prouver que les abeilles d'un voisin s'introduisent dans une de ses ruches pour tuer ou voler, il puisse sommer le possesseur de la colonie voleuse, soit de détruire immédiatement ses abeilles, soit de les transporter à une distance assez éloignée pour que la colonie envahie soit à l'abri de toute atteinte ». Voilà, pour un homme du Nord, une tête un peu chaude. On a dû bien rire à la Diète suédoise.

Le N° de novembre nous informe qu'un directeur d'école et maître d'apiculture, M. Kremer, à Schröda (Posen), a trouvé dans son jardin un faux-bourdon accouplé avec une jeune abeille. Il a fait constater le fait par un physiologiste qui le confirme absolument. Le faux-bourdon était mort, mais l'ouvrière était vivante, et il fallut l'immerger à plusieurs reprises dans l'alcool pour la faire périr. N'aurait-il pas été plus intéressant de la laisser vivre dans un petit groupe d'abeilles, en la marquant d'une façon ou d'une autre, pour voir quels seraient les résultats de cette fugue ?

Dans un des nombreux articles où M. de Layens rend compte de ses observations, je trouve cette donnée intéressante : la quantité d'eau puisée par ses abeilles au réservoir installé à leur intention a été notée avec soin jour par jour ; en 4 mois, les abeilles sont venues à l'abreuvoir 83 jours et elles ont absorbé 217 litres pour 41 colonies.

On est tenté, après cela, de s'écrier comme Mac Mahon à Toulouse : « Que d'eau ! » mais on fera mieux, si ce n'est pas fait déjà, d'installer des abreuvoirs.

Les graphiques de M. de Layens, reproduits, mais trop réduits, par le *Bulletin*, montrent en outre quel patient et consciencieux observateur était M. de Layens.

M. Dadant, qui continue à collaborer activement au *Bulletin*, a vu un hiver terrible, avec des froids de -40° , et une réclusion ininterrompue de deux mois, dont pourtant ses abeilles n'ont pas souffert. Il possède 5 ruchers, soignés par un seul homme, qui ne reçoit de l'aide qu'aux brèves périodes de grand travail, et tout marche à souhait. On n'a jamais vu, dans l'Illinois, la terrible loque, qui continue à remplir les pages du *Bulletin*. Bref, c'est là-bas le Paradis.

Et, pour finir, un épisode guerrier, tiré du Bulletin de la Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine :

« Un habitant du village de Warniforêt possédait une soixantaine de ruches. Les Prussiens envahirent le village. Une compagnie eut l'idée de se régaler de miel. Les ruches étaient couvertes de chapiteaux bien garnis. Les soldats attaquèrent ces chapiteaux à coups de sabre et les emportèrent. Les abeilles se ruèrent en masse sur les Prussiens. Quatre d'entre eux furent tués sur place, quatre autres moururent de leurs piqûres et plusieurs furent, pendant des mois entiers, incapables de reprendre leur service. »

L'apiculture à coups de sabre, c'est bien prussien. Dans le récit ci-dessus, tous ces morts ne m'étonnent pas outre mesure, mais je soupçonne bien ces « plusieurs », restés incapables pendant des mois entiers de reprendre leur service, d'avoir été d'habiles et rusés compères. Peut-être s'est-il trouvé quelqu'un pour le leur dire.

(A suivre.)

E. Farron.

Mercuriale hebdomadaire du miel indigène

Prix moyens suisses

*(Communiqués par le Service du Contrôle des prix
du Département fédéral de l'économie publique.)*

Mois de Janvier 1938

Genève	4.62	Aarau	4.50
Nyon	—.—	Lenzbourg	4.25
Lausanne	4.55	Brougg	—.—
Vevey	4.65	Baden	—.—
Montreux	4.75	Lucerne	4.50
Aigle	—.—	Zoug	4.88
Yverdon	4.30	Zurich	4.50
Payerne	4.80	Dietikon	—.—
Chaux-de-Fonds	4.25	Winterthour	4.35
Le Locle	4.15	Schaffhouse	4.50
Berne	4.69	Frauenfeld	—.—
Thoune	—.—	St-Gall	4.65
Langnau	4.50	Hérisau	—.—
Berthoud	—.—	Appenzell	—.—
Bienne	5.—	Altstätten	—.—
Granges	5.—	Buchs	—.—
Porrentruy	—.—	Coire	4.50
Soleure	5.—	Bellinzona	—.—
Langenthal	4.50	Locarno	—.—
Bâle	5.07	Lugano	—.—
Rheinfelden	—.—		
Olten	4.76	Prix moyen suisse	4.63
Zofingue	—.—		

Concours de ruchers

organisé par la Société romande d'apiculture, en 1937.

(Suite)

1re CATEGORIE

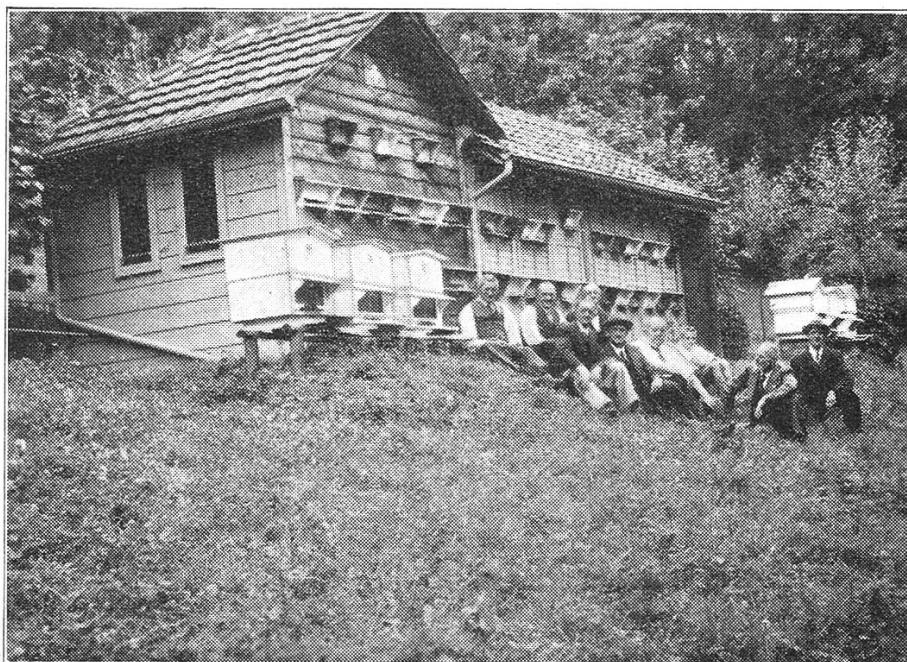
2. *Rucher de M. NEUHAUS Georges, Beaumont s/ Bienne.*

Quel superbe emplacement pour un si beau rucher. Et quel plaisir de visiter cette exploitation conduite de main de maître, malgré la difficulté de l'apiculteur de se mouvoir. A part un petit nombre de colonies, toutes ont un couvain et une ponte superbes. Mais pour quelques-unes la provision de nourriture est à bout.

Les bâties sont quasi parfaites et une méticuleuse propreté

règne partout. Chaque ruche a sa feuille d'annotations où chacun peut suivre l'histoire de la ruche.

L'élevage des reines se fait avec méthode et succès et le Jury a eu un plaisir immense à constater dans ce rucher une race d'abeilles noires sans mélange. L'une des reines se rappellera sans doute sa recherche et sa découverte par l'un des membres du Jury et les tortures qu'elle a endurées lors de son marquage, mais qui, paraît-il, n'ont pas eu de suites fâcheuses pour cette superbe majesté.



Rucher Neuhaus, Bienne.

Nous regrettons que la comptabilité apicole, très intéressante, extraite de la comptabilité générale de la maison, ait été envoyée si tardivement au Jury.

Nous souhaitons à M. Neuhaus, grand observateur et chercheur de modifications utiles, bon succès avec sa nouvelle ruche Neuhaus.

Cet habile et consciencieux apiculteur, pratiquant depuis 45 ans, reçoit la Médaille d'honneur de la Fédération romande des Sociétés d'agriculture avec les points suivants :

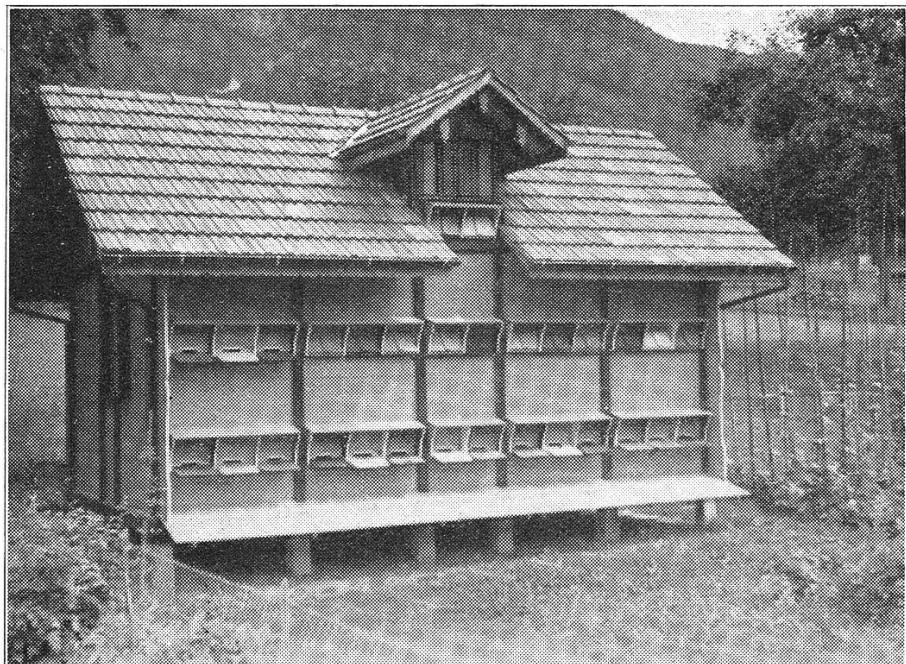
6, 6, 6, 10, 5, 10, 9, 3, 10, 6, 5, 4, 10, 5. Total : 95.

3. Rucher de M. BOHNENBLUST Adolphe, St-Imier.

Pratiquant depuis 1919, l'apiculture n'a plus de secret pour M. Bohnenblust qui présente un total de 60 colonies en 3 ruchers, pavillons situés le premier à St-Imier, sous les Crêtes, le deuxième

au sud, en direction de Sonvilier et le troisième à Renan, ce dernier, usagé, mériterait quelques soins d'entretien, mais contient de belles populations. Quelques bâtisses défectueuses sont à retirer et à remplacer par des cires à faire bâtir.

Les annotations sont trop sommaires ; bonne mémoire y supplée souvent.



Rucher Bohnenblust, St-Imier.

Tout est préparé pour l'élevage des reines nécessaires aux besoins de ces ruchers qui sont marquées sitôt la fécondation constatée.

Il est attribué à cette importante exploitation les points ci-après :

5, 5, 6, 9, 5, 9, 9, 4, 10, 6, 4, 7, 10, 4. Total : 93.

Médaille d'or et Fr. 10.—.

4. Rucher de M. FARRON Edouard, à Corgémont.

Cet apier comprend 24 DB. logé dans un beau pavillon neuf construit sur un terrain conquis sur une place de dépôt de matériaux divers. Les populations, la ponte et le couvain se ressentent des provisions réduites et du noséma qui a sévi dans la plupart des ruchers visités. Quelques cadres mériteraient d'être éliminés. Le matériel au complet est en partie l'œuvre du propriétaire qui a entre autre construit un gaufrier en ciment avec lequel il fabrique ses cires.

Excellent annotations sur les colonies complétées par une échelle d'appréciation très originale pour chaque ruche et des remarques intéressantes sur la température, la pression barométrique et les augmentations ou diminutions journalières de la ruche sur balance. Superbes reines de l'année, marquées, dans ruche pépinière à 8 compartiments.

Comptabilité système Brougg.

Rucher tenu avec beaucoup de goût qui permet de lui attribuer les points suivants :

5, 6, 6, 9, 5, 9, 9, 3, 9, 6, 5, 7, 9, 5. Total : 93.

Médaille d'or et Fr. 10.—.

(*A suivre.*)

Bibliographie

Nous avons reçu un exemplaire de « Annuaire avicole et des petits élevages ». Cet ouvrage, richement documenté et comprenant 360 pages donne le résumé des connaissances pratiques et indispensables sur chaque petit élevage, y compris l'apiculture. En outre, il donne des adresses en grand nombre des éleveurs les plus réputés, spécialement en ce qui concerne l'aviculture. Le prix indiqué en est de fr. 20.— (francs français). L'éditeur ne est *M. Charles Maillet*, ingénieur, 5, Avenue de Paris, à Tunis.

NOUVELLES DES SECTIONS

Société genevoise d'apiculture

Réunion mensuelle lundi 14 mars, à 20 h. 30, au local, Rue Cornavin 4.
Sujet : La façon d'avoir de fortes colonies au moment voulu.

Société d'apiculture de Lausanne

Réunion amicale le samedi 5 mars, à 20 h. 15, au Café Bonvin, Place Chauderon.

Sujet : Le réveil de l'abeille.

Le Comité.

Fédération neuchâteloise d'apiculture

Avis.

Les membres qui auraient encore des estagnons vides, provenant d'anciennes livraisons de sucre de fruits, doivent les retourner sans tarder à « Sucre de Fruits et Boissons S. A. », Rue de Lorraine 52, Berne.

Le Comité.

Société d'apiculture du Jura-Nord

L'assemblée générale ordinaire de printemps aura lieu à *Delémont*, à l'Hôtel Terminus, le dimanche 20 mars, à 13 ½ heures, avec les tractanda suivants :

Ouverture. — Dernier protocole. — Comptes 1937. — Rapports du président et inspecteur. — Nomination du Comité et vérificateurs. — Causerie de M. Jos. Rebetez, Bassecourt, sur Perret-Maisonneuve et son œuvre en apiculture.

Nous comptons sur une nombreuse participation.

Le Comité.

Société Ajoie Clos du Doubs

Les membres de la section sont informés que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 3 avril prochain, à 14 heures précises, Brasserie Membrez, à Porrrentruy.

Tractanda

1. Protocole ; 2. Rapport du président en 1937 ; 3. Honneur aux vétérans ;
4. Comptes ; 5. Renouvellement du Comité ; 6. Activité 1938 (fixer le programme) ;
7. Rapport de l'inspecteur cantonal ; 8. Admissions de nouveaux membres ; 9. Divers.

Prière aux sociétaires de retenir cette date et de se rendre nombreux à cette invitation.

Le Comité.

NOUVELLES DES RUCHERS

Jules Monnet-Desarzens, Glion sur Montreux.

A Glion sur Montreux, l'hivernage semble bon jusqu'à maintenant, l'alerte du 30 janvier mise à part. En effet, ce jour-là, le vent très violent a renversé quelques ruches à l'orée d'un bois : planchettes de couverture éparpillées, etc., ce que nous n'avions jamais vu ici. Espérons que nos gentes abeilles n'auront pas souffert de ce « coup de tabac » !

Fait à signaler : le 20 janvier 1936, les perce-neige étaient en fleurs, les abeilles portaient du pollen. Par contre, cette année, l'hiver est encore le maître sur ces hauteurs (700 m.).

Tout matériel apicole

en bois est livré au mieux, monté ou non par

E. DE SIEBENTHAL

1, Rue de la Borde, LAUSANNE, Tél. 29.237

Pour cause de décès, à vendre un

RUCHER

de 9 fortes colonies

en parfait état de santé.

S'adresser à **Emile Despland, Chavornay.**

A VENDRE

3 ruches D.-T. habitées

2 ruches en paille, extracteur et matériel

S'adr. **Depierre, Côte 109, Neuchâtel.**

Nous achetons au comptant

MIEL SUISSE

garanti pur

Offres échantillonnées à

SCHAAD & Cie C. d. Preiswerk

Denrées coloniales

BALE

CIRE GAUFRÉE (1^{re} qualité)

à grandes cellules et cellules normales
Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640,
700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour
housse (sections) : 660, 820, à feuilles minces.
Prospectus sur demande.

J. HÄNI, Sennis, Gähwil (St-Gall).

A vendre **10 RUCHES DADANT**
complètes, prêtées pour la récolte,
reines 1937. *L. Subilia, Bercher.*